



Les aidants en emploi ont-ils accès à des modalités de travail flexibles et quels sont les bienfaits de telles modalités?

Le RAPP se situe au carrefour de la recherche, des politiques et des pratiques afin de contribuer concrètement à changer les choses pour les aînés et leur famille

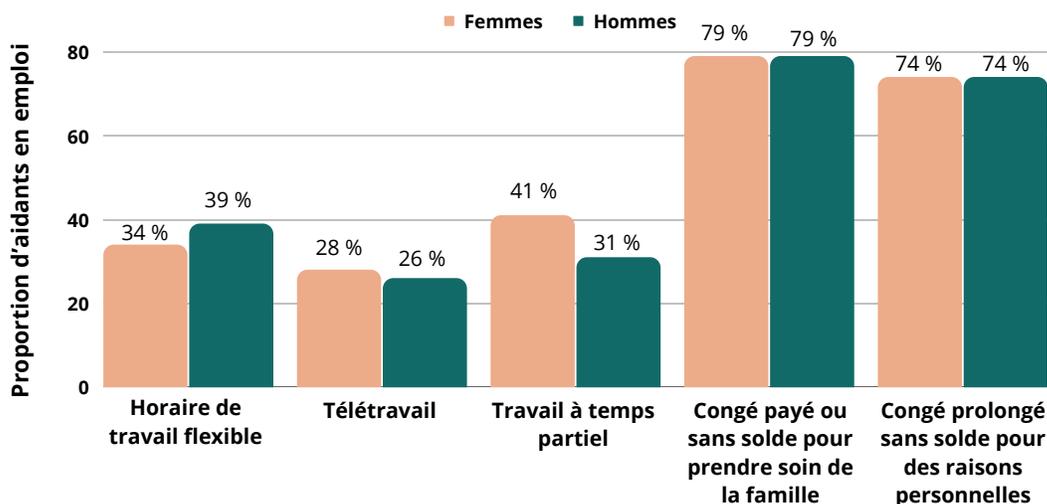
L'accès à des modalités de travail flexibles (MTF) varie

Les aidants en emploi souhaitent généralement bénéficier de modalités de travail flexibles (MTF) pour les aider à conjuguer leurs doubles responsabilités de travail rémunéré et de prestation de soins non rémunérée. Cette quatrième fiche infographique (d'une série de six) dépeint l'accès des aidants en emploi à un éventail de modalités de travail flexibles et met en relief les effets positifs de certaines d'entre elles sur la sécurité d'emploi.



3 sur 4

Trois aidants en emploi sur quatre soutiennent que des congés payés ou sans solde leur ont été accordés afin de les aider à assumer leurs responsabilités de soins



Près de la moitié craignent que le recours à des MTF mette en péril leur emploi



1 sur 2

Parmi les aidants en emploi ayant accès à des MTF, une personne sur deux estime qu'y avoir recours aurait un effet négatif sur sa carrière

- Femmes : 43 % | Hommes : 50 %

Les MTF réduisent la probabilité qu'il y ait des conséquences sur les emplois

Les modalités de travail flexibles visent à aider les employés à concilier travail rémunéré et responsabilités familiales tout en conservant leur lien avec leur travail et une certaine sécurité en matière de revenu.

L'adoption de MTF s'avère rentable pour les employeurs, car ils permettent de réduire les coûts associés au roulement du personnel, en plus de favoriser la fidélisation des employés talentueux. À long terme, les MTF sont donc favorables à la fois aux aidants en emploi et aux employeurs!



Possibilité de travailler à temps partiel

Comparativement à ceux et celles qui n'avaient pas accès à des MTF, les aidants en emploi qui avaient la possibilité de **travailler à temps partiel** étaient :

- 1,8 fois plus susceptibles de réduire leurs heures de travail rémunérées afin d'opter pour un horaire à temps partiel;
- 1,7 fois plus susceptibles d'accepter un emploi moins exigeant en raison de leur rôle de soins.



Possibilité de prendre un congé prolongé sans solde

Comparativement à ceux à celles qui n'avaient pas accès à des MTF, les aidants en emploi qui avaient la possibilité de **prendre un congé prolongé sans solde** étaient :

- 53 % moins susceptibles d'opter pour un emploi moins exigeant;
- 45 % moins susceptibles de quitter le marché du travail en raison de leur rôle de soins.



Possibilité de prendre un congé payé ou sans solde

Les aidants en emploi qui avaient la possibilité de **prendre un congé payé ou sans solde** pour des raisons personnelles étaient 1,4 fois plus susceptibles de s'absenter du travail sans être rémunérés que ceux et celles qui n'avaient pas accès à des MTF, ce qui est en soi l'objectif de telles dispositions qui permettent aux employés de se concentrer sur leurs responsabilités d'aidants.

Méthodologie

Ces conclusions sont fondées sur des analyses descriptives et multivariées de Statistique Canada obtenues dans le cadre de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2018, qui a été menée auprès de répondants de 15 ans ou plus répartis dans les provinces canadiennes. Notre échantillon concerne 4 940 aidants en emploi dans la tranche d'âge des 19 à 70 ans (groupe d'âge habituel des travailleurs) qui, durant les 12 mois précédant l'Enquête, avaient assumé parallèlement des responsabilités liées au travail rémunéré et aux soins auprès de membres de la famille ou d'amis atteints d'une maladie chronique ou d'une incapacité physique ou intellectuelle, ou éprouvant des difficultés liées au vieillissement. Les analyses ont tenu compte de l'âge, du sexe, du niveau d'instruction, de la présence d'enfants de moins de 5 ans dans le ménage, du revenu personnel et du statut d'immigrant des répondants.